

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 juillet 2022**

**Délibération n° CP-2022-1520**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier (EJC) - Edition 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

**Rapporteur** : Madame Hélène Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

**Commission permanente du 11 juillet 2022****Délibération n° CP-2022-1520**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier (EJC) - Edition 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La coopération, très riche, entre Montréal, le Québec, Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été renforcée par la mise en place, il y a plus de 30 ans maintenant, des EJC.

Ces EJC ont été imaginés comme une plateforme de dialogue et de rencontres facilitant la coopération entre les mondes académiques, économiques, institutionnels et culturels en langue française. Depuis, ils demeurent un événement unique dans les relations France-Québec.

Organisée par le Centre Jacques Cartier (CJC), cette manifestation favorise les échanges et développe des coopérations des 2 côtés de l'Atlantique. Chaque année, une trentaine de conférences sont proposées, animées conjointement par des experts français et québécois.

Le CJC est une association constituée en 2016 par 2 fondations, l'une québécoise et l'autre française, pour porter opérationnellement un ensemble d'activités communes et, notamment, animer la relation partenariale et collaborative entre la province du Québec et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, elle développe les activités suivantes :

- la préparation et l'organisation des EJC, événement emblématique du centre depuis 1987, qui s'affiche comme le premier rendez-vous d'échanges France-Québec,
- l'organisation de conférences en ligne mensuelles (Trait d'union), qui permettront aux partenaires du CJC d'échanger virtuellement sur des sujets innovants et d'actualité avec un regard croisé France/Québec,
- la création d'opportunités de rencontres, tout au long de l'année et de mises en relations pour favoriser les retombées socio-économiques.

La fondation française, appelée Fondation centre Jacques Cartier France (FCJCF), réunit tous les partenaires français. Il s'agit d'une fondation abritée par la FPUL, dont le but est de contribuer au rayonnement et au développement industriel, économique et social de la région de Lyon et de Saint-Etienne. La FPUL, pour le compte de la FCJCF, s'engage à reverser les subventions des partenaires français à l'association CJC afin qu'elle procède à l'organisation des EJC.

## II - Objectifs

Les EJC figurent comme un forum important de la francophonie et un espace de rencontres et de collaboration. Cette manifestation participe pleinement aux enjeux pour le territoire métropolitain en matière de coopération économique, universitaire et de recherche et contribue à l'ouverture internationale du territoire pour ses citoyens.

Le soutien de la Métropole de Lyon à la FPUL a pour objectif d'accompagner le positionnement des EJC comme événement de référence favorisant l'intensification des échanges culturels, économiques, internationaux et la promotion des activités d'enseignement et de recherche entre Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Montréal et le Québec.

Ces EJC renforcent aussi le partenariat et la connaissance mutuelle entre la Métropole et la Ville de Montréal, à travers la mobilisation de nombreux élus et représentants du monde économique, culturel et universitaire lyonnais qui rencontrent leurs homologues québécois à cette occasion.

## III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0671 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € au profit de la FPUL, pour l'organisation des EJC en 2021.

Pour répondre aux contraintes sanitaires et aux restrictions de déplacements, les EJC, initialement planifiés en octobre 2021 en Région Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand) et composés d'une quarantaine d'événements (colloques, tables-rondes, ateliers, réseautage), ont finalement pris la forme d'un point étape, organisé en mai 2021, en format virtuel sur la plateforme événementielle des EJC. L'événement, en présentiel, les EJC - La Rencontre, n'a pas pu être maintenu à l'automne 2021.

En contrepartie, un nouveau cycle d'événements Trait d'union a été lancé. Ce cycle permet, de manière mensuelle, de mettre en avant à la fois les partenariats historiques, mais aussi de créer des rencontres avec de nouveaux partenaires, moteurs de nouvelles collaborations. Ces *webinaires* abordent des sujets divers, toujours d'actualité, pour être au plus proche des besoins du citoyen et répondant aux enjeux des partenaires.

Enfin, le CJC a mis en place une nouvelle gouvernance, incluant un nouvel organe : le Comité de programmation et de prospective (CPP), composé de différentes catégories de partenaires issus du secteur académique, des collectivités territoriales et des acteurs économiques. Ce comité s'est vu attribuer un rôle de conseil et de projection à long terme sur le contenu des projets, échanges et sujets innovants à développer au sein du CJC.

## IV - Programme d'actions 2022 et plan de financement prévisionnel

Après 2 années marquées par les restrictions de déplacement, l'année 2022 s'ouvre avec de nouveaux défis : le retour au présentiel pour son événement phare que sont les EJC - La Rencontre pour sa 34<sup>ème</sup> édition et un changement au sein de la direction générale.

Les EJC constituent un espace de dialogue et de regards croisés entre les acteurs des mondes universitaires, de la recherche, économiques, institutionnels, scientifiques, associatifs et groupements citoyens. Ils sont l'événement phare du CJC.

Le CPP mis en place en 2021, a opéré une révision en profondeur de l'appel à projets annuel du CJC en vue de préparer la programmation des EJC 2022. Ce nouvel appel à projets est donc, à présent, recentré autour de 4 thématiques (au lieu de 8 auparavant), reflétant les enjeux et préoccupations des partenaires du CJC et permettant de répondre aux besoins de la société :

- la santé et les sciences de la vie,
- les enjeux de l'innovation et des nouvelles technologies,
- les enjeux économiques et écoresponsables,
- la culture et la société.

Chaque thématique est déclinée annuellement autour de sujets prioritaires, définis par les membres du CPP. Ainsi, pour l'année 2022, ils sont les suivants :

- santé et sciences de la vie : forces et faiblesses ; quelles sont les leçons à apprendre de la pandémie ?
- enjeux de l'innovation et des nouvelles technologies : comment composer avec les défis technologiques, légaux, éthiques, et d'éducation publique ?
- enjeux économiques et écoresponsables : comment allier écoresponsabilité, innovation et économie ?
- culture et société : équité, diversité et inclusion, quels objectifs et comment les atteindre ?

L'appel à projets, lancé en juin 2021, a permis de sélectionner 23 projets qui constitueront la programmation des prochains EJC - La Rencontre qui se tiendront au Québec et chez les partenaires francophones canadiens du 28 au 30 novembre 2022.

En parallèle des EJC, le CJC poursuivra, en 2022, le cycle d'évènements Trait d'union, initiés en mars 2021, sous forme de *webinaires* mensuels autour de sujets d'actualités et innovants, prenant la forme de regards croisés entre les 2 territoires.

L'année 2022 est également celle du renouvellement de l'équipe opérationnelle du CJC avec le départ de la directrice générale en mars 2022 et son remplacement au 1<sup>er</sup> avril 2022.

#### Budget prévisionnel pour l'édition 2022 des EJC

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (dont loyer, télécommunications, informatique)	42 000	Fondation CJC France dont :	330 500
frais de personnel (salaires, impôts, honoraires comptables)	210 000	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	40 000
frais de mission et dépenses de représentation (avions, déplacements, restauration, hôtels, inscription événements)	24 500	<i>Métropole de Lyon</i>	30 000
communication (site internet, vidéo, supports de communication, etc.)	71 000	<i>Ville de Lyon</i>	25 000
EJC 2022 (avions, hébergements, soirées de lancement, événements, etc.)	140 000	<i>Saint-Etienne Métropole</i>	20 000
organisation des comités exécutifs, comités partenaires et assemblées générales	10 000	<i>Clermont-Ferrand Métropole</i>	15 000
divers (achat de matériel)	3 000	<i>autres collectivités</i>	5 000
		<i>établissements d'enseignements supérieurs</i>	85 000
		<i>autres</i>	110 500
		Fondation CJC Québec	170 000
<b>Total</b>	<b>500 500</b>	<b>Total</b>	<b>500 500</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €, au profit de la FPUL, dans le cadre de la préparation et de l'organisation des EJC en 2022. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole.

Il est également proposé à la Commission permanente d'autoriser le reversement de l'intégralité de cette subvention par la FPUL à l'association CJC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la FPUL pour la préparation et l'organisation des EJC en 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la FPUL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention et autorisant son reversement à l'association CJC.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 juillet 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-286201-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
---